

Séance du comité administratif du 27 janvier 2021
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. MEI : autorisation de signature de l'avenant 6 au contrat de prêt (FLI-PAUPME)
3. Accord d'un congé sans traitement
4. Demande de commandite : Défi OSEntreprendre Charlevoix
Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement
5. ARPE Québec : autorisation de signature du renouvellement de l'entente de partenariat et de l'addenda 01
Service de l'aménagement du territoire
6. MÉRN : développement de la villégiature sur terre publique (TNO Lac-Pikauba)
Divers
7. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à la Paroisse Saint-François-d'Assise dans le cadre d'un projet en patrimoine religieux
8. Centre de services scolaire de Charlevoix : plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
9. Hydro-Québec : autorisation de signature du renouvellement de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 V) pour véhicules électriques
10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un PGMR révisé
 - 10.2. MAC : appui à la démarche « Résolution AE-21 »
 - 10.3. MAPAQ : demande d'aide financière pour la révision du PDZA 2021-2025
 - 10.4. MEI : autorisation de signature de la convention d'aide financière
11. Courrier
12. Période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

2- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 6 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME et que le 12 janvier 2021, de nouvelles modifications aux normes et modalités du PAUPME ont été autorisées;

ATTENDU QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME (PAUPME);

ATTENDU l'avenant 6 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux PME, en particulier l'avenant 6 soumis par le MEI.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

3- ACCORD D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur qui s'applique aux employés de la MRC de Charlevoix prévoit que l'employeur peut, suivant les modalités convenues avec le salarié, accorder un congé sans solde pour un motif qu'il juge valable;

ATTENDU la demande de monsieur Stéphane Simard, conseiller en développement économique, à l'effet de bénéficier d'un congé sans traitement d'une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde, en vertu de l'article 22 de la convention collective, un congé sans traitement d'une durée maximale d'un an à monsieur Stéphane Simard, conseiller en développement économique, et que ce congé débute le 15 février 2021 et se termine le 14 février 2022.

QUE la MRC de Charlevoix applique les dispositions prévues à l'article 22 de la convention collective et suivant les décisions de monsieur Simard relativement aux possibilités qui sont offertes au salarié qui bénéficie d'un congé sans traitement.

QUE, malgré ce qui précède et sans modifier l'application de l'article 22, monsieur Stéphane Simard soit rémunéré par la MRC à raison d'une journée par semaine (7 heures / semaine) pendant une période de six (6) semaines débutant la semaine du 15 février 2021.

4- DEMANDE DE COMMANDITE : DÉFI OSENTREPRENDRE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ pour la coordination de la 23^e édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix.

5- ARPE QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ET DE L'ADDENDA 01

ATTENDU le projet d'entente de partenariat soumis par l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec), qui est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-Québec pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, a accepté, à titre de partenaire, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées dans l'entente proposée par ARPE-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente de partenariat et de signer l'entente telle que proposée, comme si elle était ici au long reproduite;

ATTENDU QUE ARPE-Québec propose également un addenda à cette entente, confirmant les modalités de remise de certains produits électroniques à une tierce partie ainsi qu'une contribution offerte à la MRC de Charlevoix (partenaire), pour la production de rapports trimestriels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH** à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente de partenariat « *Point de dépôt officiel* » intervenant avec ARPE-Québec.

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH** à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'addenda 01 – *Autorisation pour la remise des produits à une tierce partie* relatif à l'entente de partenariat « Point de dépôt officiel » intervenant avec ARPE-Québec.

6- MÉRN : DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE SUR TERRE PUBLIQUE (TNO LAC-PIKAUBA)

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) a entrepris en 2020 une tournée régionale de consultation relativement à la mise en valeur du territoire public;

ATTENDU QU'un des objets de cette consultation est l'augmentation du nombre de terrains offerts en location (baux de villégiature sur terre publique);

ATTENDU QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a montré une ouverture pour analyser le potentiel du développement de la villégiature sur terre publique dans la ZEC des Martres;

ATTENDU QUE le MÉRN a adressé à la MRC, en décembre dernier, une demande d'avis à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix démontre une ouverture pour de nouveaux développements de la villégiature sur terre publique dans la ZEC des Martres.

QUE la MRC de Charlevoix souhaite que cette démarche recherche un consensus avec l'ensemble des partenaires du territoire public, dont la ZEC des Martres.

QUE la MRC de Charlevoix transmette au MÉRN ses préoccupations et sa vision à ce sujet telles qu'exprimées dans le document intitulé « *Développement de la villégiature dans la ZEC des Martres - Position de la MRC de Charlevoix* », en date du 27 janvier 2021.

7- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE DANS LE CADRE D'UN PROJET EN PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a prévu dans son plan d'action 2017-2020 la réalisation d'actions faisant suite au forum sur le patrimoine religieux;

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-d'Assise a octroyé un contrat pour la production de carnets de santé des églises appartenant à la Paroisse;

ATTENDU QUE le coût net total du projet s'élève à 19 412,80 \$ et que la contribution prévue de la MRC est fixée à 5 823,84 \$ (soit 30 % du coût du projet);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 5 823,84 \$ à la Paroisse Saint-François-d'Assise à titre de contribution pour la production de carnets de santé des églises appartenant à la Paroisse, une somme imputée au budget de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix.

8- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024

ATTENDU QUE Le Centre de services scolaire de Charlevoix a soumis pour consultation à la MRC son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2021-2024, le 19 janvier dernier, accompagné des actes d'établissement 2021-2022;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC a pris connaissance de l'ordre d'enseignement identifié pour chaque école et que toutes les écoles primaires et secondaires de la MRC conservent pour 2021-2022 une vocation destinée à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire des jeunes, des adultes, de la formation professionnelle et de service aux entreprises, tant pour les écoles primaires et secondaires que pour les centres de l'Éducation des adultes et de formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accorde son appui au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024, tel que déposé pour validation par le Centre de services scolaire de Charlevoix.

9- HYDRO-QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU le projet d'entente de partenariat proposé par Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, à titre de « Partenaire », souhaite maintenir son offre au public, sous réserve de l'accès aux lieux où se trouvent les six (6) bornes régulières, un service de recharge pour véhicules électriques actuellement exploitées sous la bannière du Circuit électrique;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite renouveler ce partenariat pour une période additionnelle de cinq ans, incluant le renouvellement tacite par la suite pour des termes successifs de cinq ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente de partenariat et de signer l'entente telle que proposée, comme si elle était ici au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH** à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques intervenant avec Hydro-Québec.

10- AFFAIRES NOUVELLES

10.1- DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES D'AJOUTER UN AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 65 POUR PORTER À 7 ANS LE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN PGMR RÉVISÉ

ATTENDU QUE les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

ATTENDU QU'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, *Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QU'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

ATTENDU QUE le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

ATTENDU QUE des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

ATTENDU QUE les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

ATTENDU QUE la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

ATTENDU QUE la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

ATTENDU QUE le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

ATTENDU QUE, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU QUE périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire;

ATTENDU QUE, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministre ainsi qu'à tous les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

10.2- MAC : APPUI À LA DÉMARCHE « RÉSOLUTION AE-21 »

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie la démarche entreprise par Mouvement Action Chômage Charlevoix (MAC) qui demande que le gouvernement fédéral utilise les mesures temporaires comme point de départ pour mettre en place une réforme permanente de l'assurance-emploi assurant un accès juste, universel et adapté aux nouvelles réalités du monde du travail.

10.3- MAPAQ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉVISION DU PDZA 2021-2025

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le PDZA de la MRC de Charlevoix afin de couvrir la période 2021-2025 et de présenter une demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires (volet 1 : Appui à l'identification des priorités bioalimentaires territoriales);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH** à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix la demande d'aide financière de 29 050 \$ présentée au MAPAQ pour le projet de révision du PDZA 2021-2015 dont le coût total du projet est évalué à 58 100 \$.

QUE la MRC de Charlevoix contribue financièrement au projet en affectant des ressources humaines à la réalisation du projet, pour une somme équivalente à 29 050 \$.

10.4- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE (RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC)

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec, les MRC obtiennent un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein, équivalent à un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025;

ATTENDU le projet de convention d'aide financière transmis à la MRC de Charlevoix comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre de la convention d'aide financière soumise par le MEI.

11- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Transports Québec nous transmet une communication ayant pour objet *Le retrait de signalisation grande faune / Lac Pikauba*.

Mutuelles de prévention (CNESST) nous transmet les documents relatifs à notre participation à la mutuelle de prévention *Novo Excellence*.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Claudette Simard explique la position de la MRC de Charlevoix aux journalistes présents concernant les possibles mesures d'assouplissement qui seraient annoncées prochainement dans le cadre de la pandémie COVID-19. Bien que les maires souhaitent que des assouplissements puissent se faire le plus rapidement possible au niveau des mesures sanitaires, les maires sont d'avis que c'est à la Santé publique, qui détient l'ensemble des informations sur la situation qui prévaut, de prendre les décisions qui s'imposent. Les maires confirment ainsi qu'ils suivront les directives de la Santé publique et du gouvernement provincial qui seront émises en ce sens.

Madame Simard informe également les maires que la Fondation communautaire Québec philanthrope lui a demandé de faire partie du Bureau des Gouverneurs. Cette organisation remet des sommes importantes annuellement dans le domaine social et communautaire dans la région de la Capitale-Nationale. Madame Simard a accepté cette invitation avec fierté. Les maires sont également fiers et heureux de cette annonce et ils la félicitent pour cette nomination.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement. Il est 16 h 30.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale